Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260416-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.
Date de la convocation : 27 mars 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, , LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODÉ Alexandra, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, LABBÉ Pierrick, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina.
ABSENTS EXCUSÉS : MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND), LARGE Patrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, TERTRAIS Fabien, WACQUEZ Pierre-Arnaud.
Secrétaire de séance : Cellia BIENVENU

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS — D20260416

M. LABBÉ remercie toutes les associations beignonnaises pour leur dynamisme et l'énergie qu'elles déploient pour animer la commune. Avec plus de 40 associations, Beignon a la chance de compter sur un tissu riche, en lien avec les habitants et offrant une diversité pour s'épanouir. Il précise que les demandes non retenues étaient hors commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes exprimées par différents organismes à but non lucratif en vue d'obtenir une aide financière de la Commune ;

Considérant l'importance de soutenir le secteur associatif pour la vitalité de la commune,

Vu les propositions de la commission « Subventions aux associations » préalablement réuni pour traiter les subventions communales pouvant être accordées ainsi que leur répartition, M. LABBÉ propose de voter les subventions aux associations. Il précise que 37 dossiers ont été déposés. Le conseil municipal est invité à délibérer sur le vote tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tony LANGLOIS, Patrick LARGE, Fabien TERTRAIS, Christophe LE CHENADEC et Pierre-Arnaud WACQUEZ, présidents ou trésoriers d'associations beignonnaises, n'ont pas pris part au débat et au vote, conformément à article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales.

Associations	Subvention Votée
SPORT	
Vive le sport AVLS	4 000,00 €
Entente pongiste beignonnaise	1 780,00 €
Olympique Club de Beignon	2 755,00 €
Breizh self défense	565,00 €
Beignon cyclo	600,00 €
Boxing form Beignon	630,00 €
Club de fléchettes	530,00 €
SOUS TOTAL	10 860,00 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260416-DE

CULTUREL	
Beignon Ateliers créatifs	400,00 €
Beignon Danse Loisirs	400,00 €
Beignon nous dans les bois	5 000,00 €
Association VEB (vieilles voitures)	835,00 €
Artothèque	725,00 €
SOUS TOTAL	7 360,00 €

JEUNESSE ET AINE	
Amicale Laïque	865,00 €
APEL	800,00 €
Club des retraités de la vallée de l'Aff	650,00 €
École GT coopérative scolaire	1 000,00 €
SOUS TOTAL	3 315,00 €

SOCIAL	
Banque Alimentaire	300,00 €
Restaurant du cœur	80,00 €
Secours catholique	80,00 €
ADMR	400,00 €
Association des conjoints survivants	100,00 €
SOUS TOTAL	960,00 €

AUTRES	
Association communale de chasse	500,00 €
Dont aides aux piégeurs de ragondins	
Terres d'Héritages et de Légendes	350,00 €
UNC	1 000,00 €
Association pour la sauvegarde du val sans retour	390,00 €
Les Amis des chats libres de Beignon	475,00 €
SOUS TOTAL	2 715,00 €

TOTAL	25 210,00 €

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité (14 voix), les montants des subventions listées dans le précédent tableau et autorise le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON
56 (MORBIHAN)

La Secrétaire de séance,
Cellia BIENVENU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.